



*R*APPORT
D'ACTIVITÉ
2023

VILLE DE


Sucy en brie



SOMMAIRE

- Présentation générale de la Délégation de Service Public
- Le marché
- Description du service
- Sécurité et hygiène
- Les installations mises à disposition
- Tarifs applicables
- Données sur l'offre commerciale par marché
 - *Nombre et liste des abonnés*
 - *Représentativité activités commerciales*
 - *Etats des entrées et sorties*
- Les évènements marquants de l'année
 - *Synthèse*
 - *Les notes d'information de l'année*
- Données Administratives & Financières
 - *Compte d'exploitation*
 - *Explicatif*
- Animations
 - *Evènement*
 - *Budget*

P RÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Nature du service

Gestion par affermage des Marchés d'approvisionnement

Autorité délégante

Ville de Sucy en Brie

Délégataire

DADOUN Père et Fils
127 Bd Général Giraud
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Objet et étendue de la délégation

- Placement des commerçants volants
- Perception des droits de place et de la redevance d'animation
- Respect du règlement des marchés
- Entretien des installations
- Promotion du marché
- Gestion administrative des commerçants

Contexte contractuel

Convention de délégation de service public pour l'exploitation du marché communal d'approvisionnement en date du 18 février 2014

Entrée en vigueur : 01/04/2014

Durée 15 ans jusqu'au : 31/03/2029

- Avenant n°9 du 07 mars 2023, intègre la fixation des nouveaux droits de place, la participation de la ville et du concessionnaire au budget des stands rénovés et la prolongation de la durée initiale du contrat jusqu'au 31/03/2031

LE MARCHÉ

Marché provisoire jusqu'au 30 mai 2023

A l'arrière du Château

mercredi & samedi de 8h00 à 13h00

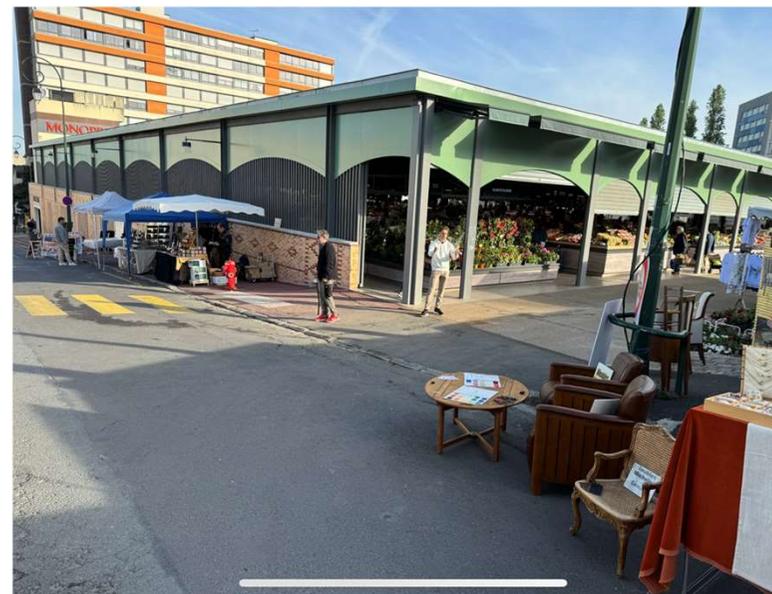


En raison des travaux de réhabilitation de la halle du centre, nous avons procédé à l'installation d'un marché éphémère, sous un chapiteau couvert et fermé, entièrement équipé pour accueillir les commerçants pendant les travaux du marché historique.

Marché du centre depuis le 31 mai 2023

Rue Maurice Berteaux

mercredi & samedi de 8h00 à 13h00



DESCRIPTION DU SERVICE



Aménagement et entretien des équipements de fluides

La vérification des installations électriques est assurée par la société SOCOTEC.



Perception des droits de place

La perception des droits de place est dématérialisée et réalisée chaque semaine par les placiers pour les commerçants abonnés et à chaque tenue de marché pour les commerçants volants. La perception des quittances est contrôlée par des contrôleurs placiers.



SÉCURITÉ & HYGIÈNE

Règlementation

- Respect de l'arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant.
- Les commerçants alimentaires sont régulièrement contrôlés par la DGCCRF et les services vétérinaires.
- Respect de l'arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées alimentaires en contenant.
- Les commerçants sont équipés en vitrines réfrigérées pour la maîtrise de la chaîne de froid.
- La conformité des installations électriques des étals est annuellement vérifiée

TARIFS APPLICABLES

Le contrat de délégation de service public pose la révision concomitante des droits de place et de la redevance du concessionnaire.

L'avenant numéro 9 au contrat, actualise, conformément à notre contrat, les tarifs des droits de place pour la période du 1^{er} avril 2023 au 30 mai 2023.

Tarifs 2022 (jusqu'au 31 mars 2023)		
Nomenclature des Droits	Abonnés	Volants
Place couverte ou découverte de 2m de façade marchande sur allée ou passage avec matériel	2,72 €	3,34 €
Place couverte ou découverte en sus de la première, majoration progressive par place de 2m	0,47 €	
Supplément pour toute place d'angle	1,31 €	
Droits d'installation de table de travail et de retour	1,07 €	
Droits de voiture automobile ou autre	1,31 €	
Redevance pour service rendu (animation, publicité)	2,00 € / jour / commerçant	

Tarifs du 01/04/2023 au 30/05/2023		
Nomenclature des Droits	Abonnés	Volants
Place couverte ou découverte de 2m de façade marchande sur allée ou passage avec matériel	2,88 €	3,54 €
Place couverte ou découverte en sus de la première, majoration progressive par place de 2m	0,50 €	
Supplément pour toute place d'angle	1,39 €	
Droits d'installation de table de travail et de retour	1,13 €	
Droits de voiture automobile ou autre	1,39 €	
Redevance pour service rendu (animation, publicité)	2,12 € / jour / commerçant	

TARIFS APPLICABLES

L'avenant numéro 9 au contrat, a prévu au moment de la réintégration des commerçants dans le marché historique, les nouveaux droits place pour la période du 31 mai 2023 jusqu'au 31 mars 2024 pour prendre en compte les nouvelles conditions d'accueil des commerçants.

Tarifs à compter du 31 mai 2023		
Nomenclature des Droits	Abonnés	Volants
Place couverte ou découverte de 2m de façade marchande sur allée ou passage avec matériel	3,23 €	3,97€
Place couverte ou découverte en sus de la première, majoration progressive par place de 2m	0,56 €	
Supplément pour toute place d'angle	1,56 €	
Droits d'installation de table de travail et de retour	1,27 €	
Droits de voiture automobile ou autre	1,56 €	
Redevance pour service rendu (animation, publicité)	2,37 € / jour / commerçant	

*L*ES ÉVÈNEMENTS
MARQUANTS DE L'ANNÉE

2023

Mars	Avril	Juin	Octobre	Novembre	Décembre
08/03 Commission paritaire ODJ 1. Rénovation de la halle 2. Etat commercial des marchés 3. Stand de la buvette 4. Revalorisation des tarifs de droits de place 5. Questions diverses	17/04 Commission paritaire ODJ 1. Rénovation de la halle 2. Cahier des charges - halle rénovée 3. Inauguration de la halle 4. Etat commercial des marchés 5. Questions diverses	03/06 Fête des mères 21/06 - 24/06 Animation inauguration du nouveau marché de Sucy en Brie	09/10 Commission paritaire ODJ 1. Etat commercial des marchés 2. Points travaux 3. Animations passées et à venir dernier trimestre 2023 4. Communication digitale 5. Questions diverses	18/11 Animation beaujolais	16/12 Animation Noël

Relations Ville – Concessionnaire

Nous nous sommes réunis en commission paritaire 3 fois au cours de l'année. Lors de cette assemblée, les sujets suivants ont été abordés :

- La rénovation de la halle.
- Le cahier des charges – halle rénovée.
- L'inauguration de la halle.
- Un point sur les travaux
- L'état commercial des marchés.
- Le stand de la buvette.
- Les animations passées et à venir.
- La communication digitale.
- La revalorisation des tarifs de droit de place.
- Un point divers.

Ces réunions restent consultatives, les décisions relevant de l'autorité municipale.

Nous nous sommes également rencontrés, lors d'une réunion extraordinaire valant commission disciplinaire.



Application du règlement

Nous dénombrons 32 courriers envoyés.

Il s'agit de notifications et rappels au règlement adressés sur constats d'infractions.

- 2 courriers de rappel au règlement pour impayés,
- 4 courriers de mise en demeure,
- 3 courriers - 2^{ème} avertissement pour mise en conformité,
- 3 courriers - 3^{ème} avertissement avant interdiction de déballer,
- 11 courriers pour régularisation d' impayés,
- 1 courrier pour résiliation,
- 8 courriers suite retour de commission.

Notes aux commerçants:

9 notes d'information ont été émises à destination de nos commerçants, toutes présentées et accompagnées par le régisseur placier.



Revalorisation des droits de place 2023
Marché de Sucy en Brie

Le 3 avril 2023

Chères commerçantes, Chers commerçants,

Nous vous informons de la prochaine revalorisation annuelle des droits de place du marché de la ville de Sucy en Brie, à hauteur 6 %, à compter du 5 avril 2023.

Sincères salutations,

Votre concessionnaire

CONCESSION DE DROITS COMMUNAUX
Halles – Foires – Marchés
127 boulevard du Général Graud – 94100 Saint-Maur-des-Fossés

Tél : 01 45 11 71 11 - Fax 01 45 11 71 12
E-mail : info@dadoun.com
SAS au capital de 125 124 Euros
RCS Créteil B 410 708 838
N° TVA Intracommunautaire FR31 410 708 838



ANIMATIONS DE LA
FÊTE DES MÈRES
2023

NOTE AUX COMMERCANTS

MARCHE DE SUCY-EN-BRIE



DATE : Le samedi 3 juin 2023 – 9h00 – 13h00

CONTENU ET DEROULEMENT DES ANIMATIONS :

- Distribution de roses par 2 hôtessees – 9h-13h (jusqu'à épuisement des stocks)

IMPORTANT :

- 8 roll-up installés sur le marché.
- Distribution de roses par 2 hôtessees : 1 à l'entrée de la Halle et 1 autre en déambulation.
- Roses provenant de : La FEDACS et des 2 fleuristes du marché de Sucy-en-Brie.

COMMUNICATION DIGITALE :

- Avant, pendant et post opérations, nos équipes relaieront sur les réseaux sociaux les animations.

Merci de votre collaboration et bonnes ventes de Fête des Mères !

VOTRE CONCESSIONNAIRE



Marché de Sucy en Brie
Augmentation des droits de place

Le 26 mai 2023

Chers commerçants,

Nous vous informons que la prochaine revalorisation des droits de place, des marchés de la Ville de Sucy en Brie, prendra effet au 31 mai 2023. Ces tarifs prennent en compte les nouvelles conditions d'accueil des commerçants.

Nomenclature des droits	Montant
Place couverte ou découverte de 2m de façade marchande sur allée ou passage avec matériel	
ABONNES	3,23 €
VOLANTS	3,97 €
Place couverte ou découverte en sus de la première, majoration progressive par place de 2m	0,56 €
Supplément pour toute place d'angle	1,56 €
Droits d'installation de table de travail et de retour	1,27 €
Droits de voiture automobile ou autres	1,56 €
Redevance pour service rend (animation, publicité) /jour/commerçant	2,37 €

Sincères salutations,
Votre concessionnaire

CONCESSION DE DROITS COMMUNAUX
Halles – Foires – Marchés
127 boulevard du Général Graud – 94100 Saint-Maur-des-Fossés

Tél : 01 45 11 71 11 - Fax 01 45 11 71 12
E-mail : info@dadoun.com
SAS au capital de 125 124 Euros
RCS Créteil B 410 708 838
N° TVA Intracommunautaire FR31 410 708 838



Note d'information

Le 15 juin 2023

Objet : Stationnement marché de Sucy

Chères commerçantes, Chers commerçants,

À la suite de travaux, le parking de stationnement des camions à l'arrière du château ne sera plus accessible à partir du lundi 19 juin 2023 et ce pour une durée minimum de 15 jours.

Pendant cette période, vos véhicules doivent impérativement être stationnés avenue du Fort.

Sachant compter sur votre nécessaire collaboration,

Votre Concessionnaire

CONCESSION DE DROITS COMMUNAUX
Halles – Foires – Marchés
127 boulevard du Général Gaud – 94100 Saint-Maur-des-Fossés
Tél : 01 45 11 71 11 - Fax 01 45 11 71 12
E-mail : info@dadoun.com
SAS au capital de 125 124 Euros
RCS Créteil B 410 708 838 – N° TVA Intracommunautaire FR21 410 708 838



Note d'information

Le 16 juin 2023

Objet : Evénement - Marché de Sucy – Lundi 26 juin 2023

Chères commerçantes, Chers commerçants,

Afin de fêter ensemble la réouverture du marché, nous vous proposons de nous réunir pour un pot le lundi 26 juin à 11h30 autour du bar du marché.
Madame la Maire et ses équipes seront présents avec nous.

Nous comptons sur votre présence.

Nous vous prions d'agréer, Chères commerçantes, Chers commerçants, nos sincères salutations.

Votre Concessionnaire

CONCESSION DE DROITS COMMUNAUX
Halles – Foires – Marchés
127 boulevard du Général Gaud – 94100 Saint-Maur-des-Fossés
Tél : 01 45 11 71 11 - Fax 01 45 11 71 12
E-mail : info@dadoun.com
SAS au capital de 125 124 Euros
RCS Créteil B 410 708 838 – N° TVA Intracommunautaire FR21 410 708 838



ANIMATIONS – INAUGURATION DU NOUVEAU MARCHÉ DE SUCY-EN-BRIE

NOTE AUX COMMERCANTS

MARCHÉ DE SUCY-EN-BRIE

DATES & ANIMATIONS :

- Le mercredi 21 juin 2023 :

Atelier Vélo Smoothie – Stand avec animateurs et 2 vélos enfants – 9h-13h :

- 9h-9h45 : ouvert au public
- 9h45-11h15 : réservé aux centres des loisirs de la ville (sur réservation)
- 11h45-13h : ouvert au public

- Le samedi 24 juin 2023 :

Bar à jus de fruits frais gratuits : nous personnalisons votre boisson selon vos envies ! – A la buvette – 9h-12h
Dégustation de produits sélectionnés par les commerçants du Marché - 11h-13h
Atelier culinaire en famille ! – 9h-13h
Sculptures culinaires et pièces montées de fruits préparées sous vos yeux par l'artiste et cuisinier Atel Barbouche ! – 9h-13h
Photobooth, posez en famille ou entre amis et repartez avec votre photo souvenir ! – 9h-13h

IMPORTANT :

- Un oriflamme de 3m posé à l'entrée du marché (voir visuel)
- Affiche à chaque stand d'animation posée sur une ardoise type « bistrot »
- Pour le buffet dégustation, chaque commerçant participant aura, à côté de son produit, un petit panneau en ardoise sur chevalet en bois avec nom et emplacement sur le marché pour valoriser votre activité et vous remercier de votre implication à l'animation !

COMMUNICATION DIGITALE :

- Avant, pendant et post opérations, nos équipes relaieront sur les réseaux sociaux les animations.

Merci de votre collaboration et bonnes ventes !

VOTRE CONCESSIONNAIRE



**Note d'information – SUCY EN BRIE
Application des pénalités sur les impayés**

Chères commerçantes, Cher commerçants,

Comme vous avez pu le constater, une notion est apparue en bas de page de vos factures faisant mention de l'article L.441-6 du Code du Commerce.

En effet, nous appliquons désormais l'indemnité d'attente de 40€ par facture ainsi que les pénalités de retard au taux de 6,18% par an recalculé à date à compter du lendemain de la date de fin de période d'abonnement.

Pour exemple :

Si vous ne réglez pas votre facture d'abonnement de la semaine en cours soit du 09/10/2023 au 15/10/2023 dans les temps, à compter du 16/10/2023 vous seront ajoutés l'indemnité de 40€ ainsi que 6,18%/an recalculé par jour de retard à date d'édition du courrier d'impayés qui vous sera transmis.

Si en plus vous n'avez pas régularisé la facture précédente du 02/10/2023 au 08/10/2023, sur cette facture également seront ajoutés les 40€ d'indemnité et les 6,18%/an recalculé par jour de retard à date d'édition du courrier d'impayés qui vous sera transmis.

Les deux factures et leurs pénalités respectives se cumuleront donc.

Pour rappel des articles 17 et 20 du règlement intérieur des marchés de la ville :

Article 17 - Paiement des droits de place :

Les droits de place, sont exigible d'avance, pour une durée d'une semaine et doivent être acquittés à première acquisition.

Article 20 - Sanctions à l'égard des marchands :

Les commerçants seront radiés de l'emplacement qui leur été attribué dans les cas suivants :

- En cas de non-paiement des droits de places, et après une mise en demeure d'une semaine, restée infructueuse.

Sachant compter sur votre collaboration afin que tout se déroule dans les meilleures conditions, nous restons à votre disposition, en priorité par l'intermédiaire de votre régisseur placier ou bien par mail. Nous vous prions d'agréer, Chères commerçantes, Chers commerçants, nos sincères salutations.

Votre Concessionnaire

CONCESSION DE DROITS COMMUNAUX

Halles – Foires – Marchés
127 boulevard du Général Grand – 84100 Saint-Maur-des-Fossés

Tel : 01 45 11 71 11 - Fax 01 45 11 71 12
E-mail : info@dadoungroupe.com
SAS au capital de 125 124 Euros
RCS Créteil B 410 708 038 – N° TVA Intracommunautaire FR21 410 708 838



Ville de SUCY-en-Brie
Marché : SUCY-EN-BRIE
Samedi 18 Novembre 2023

FÊTONS LE BEAUJOLAIS NOUVEAU!

Contenu et déroulement des animations :

- Des **Tickets « Bon pour un tour »** vous seront remis pour que vous puissiez inviter vos clients à tenter de gagner une bouteille de **Beaujolais Nouveau** (1 ticket par client / famille).
- Une **hôtesse/animatrice** sera présente sur le marché et fera participer le public pour gagner les bouteilles de Beaujolais nouveau à l'aide d'une "roue de la chance".

Moyens de communication :

- Des affiches seront installés sur le marché avant l'opération.
- Événement relayé par les services de communication digitale

Merci de votre collaboration



Votre concessionnaire

NOTE D'INFORMATION AUX COMMERÇANTS



Marché : Centre - SUCY-EN-BRIE
Samedi 16/12/2023 de 9h à 13h

Contenu et déroulement des animations :

- Père Noël en déambulation avec lutin photographe
- sculpteur de ballons
- Présence d'une hotesse pour distribuer 1000 sacs en toile de jute
- Chaque commerçant recevra un kit de décoration avec bonnets de Noël,

Moyens et Supports de communication :

- Affiches
- Événement relayé sur les réseaux sociaux



Merci pour votre collaboration,

Votre concessionnaire

DADOUN
GROUPE
FAIRE VIVRE LE CŒUR DES VILLES

Données sur l'offre commerciale



Données Administratives ET FINANCIÈRES



Compte d'exploitation 2023

RECETTES	325 221 €
Abonnements	271 613 €
Volants	15 672 €
Animation	10 248 €
Electricité	27 688 €
FLUIDES	17 001 €
Electricité	17 001 €
CHARGES FONCTIONNEMENT	48 750 €
Assurances multirisque & RC	9 818 €
Agent polyvalent	21 617 €
Entretien Général du Marché	17 315 €
AUTRES CHARGES	10 956 €
Animation commerçants	10 248 €
Participation Inauguration	708 €
SALAIRES ET TRAITEMENTS	28 236 €
IMPOTS ET TAXES	2 929 €
(taxes fiscales sur salaires et taxe balayage)	
AMORTISSEMENTS + FF	95 067 €
Droits d'entrée	26 667 €
Financement droits d'entrée	7 546 €
Travaux nouveau marché	60 854 €
REDEVANCE VILLE	66 975 €
FRAIS SIEGE 8% CA hors animation	25 198 €
TOTAL CHARGES	295 111 €
RESULTAT AVANT IMPOT	30 109 €
IS	7 527 €
RESULTAT NET	22 582 €



Explicatif

La réintégration des commerçants dans le marché rénové a eu lieu le 31 mai 2023, de ce fait, le chiffre d'affaires 2023 souffre encore de la perte de linéaire exploitable, sur le début d'année.

➤ Le total des recettes se porte à 325 221 € dont :

- 271 613 € de recettes des droits de place abonnés
- 15 672 € de recettes des droits de place volants

✓ Les charges de fonctionnement sont de 48 750 € dont 21 617 € relatives à l'agent polyvalent, les autres charges sont liées à l'entretien général du marché (préventif, curatif, et petites fournitures) et aux assurances multirisques et responsabilité civile.

✓ Les autres charges comprennent les charges associées au budget d'animation des commerçants (10 248€), et aux charges liées à notre participation à l'inauguration du nouveau marché (708€).

✓ Les charges de salaires et traitement relatives au régisseur placier sont relativement stables.

✓ Les amortissements liés au droit d'entrée et son financement sont de 34 213€.

Les travaux liés au nouveau marché, conformément à notre avenant n°9, sont de 60 854 €.

✓ La redevance versée à la ville est de 66 975 € (diminution conforme à l'avenant n°9).

➤ Le total des charges est de 295 111€, et notre résultat net de 22 582 €.

ANIMATIONS



FÊTES DES MÈRES (JUN 2023)

Un dispositif mis en place à l'occasion de la Fête des Mères.

Rappel du plan d'action:

Dimensionnement :

1 journée d'action : le samedi 3 juin
Horaire d'animations : 9h00 à 13h00 en continu

Contenu et déroulement de l'animation:

Distribution de roses par 2 hôtesses.

Moyens et supports de communication:

- Avant, pendant et post opérations, nos équipes relaieront sur les réseaux sociaux les animations.



INAUGURATION DU NOUVEAU MARCHÉ (JUN 2023)

Un dispositif mis en place à l'occasion de l'inauguration du nouveau marché.

Dispositif en deux temps:

- **Mercredi 21 juin**
 - Atelier vélo smoothie.
- **Samedi 24 juin**
 - Bar à jus de fruits frais gratuits;
 - Dégustation de produits sélectionnés par les commerçants du marché;
 - Atelier culinaire en famille;
 - Sculptures culinaires et pièces montées de fruits;
 - Photobooth.

Moyens et supports de communication:

- Oriflamme de 3m posé à l'entrée du marché
- Affiche à chaque stand d'animation posée sur une ardoise
- Avant, pendant et post opérations, nos équipes relayeront sur les réseaux sociaux les animations.



Une ambiance festive et colorée durant 2 jours !

Le mercredi 21 juin 2023

- **Atelier vélo smoothie** pour les enfants ! 3 groupes d'enfants des centres de loisirs de la ville ont pu pédaler de manière ludique et amusante pour créer leur propre smoothie !

--> Chaque enfant est reparti avec un bon de réduction de 5€ valable le samedi 24 juin 2023 sur le marché + une toque et un tablier de cuisinier !

Le samedi 24 juin 2023

- **Présence de l'artiste et cuisinier Atef Barbouche** : sculptures de fruits et de légumes + borne photo pour immortaliser le moment.
- **Atelier culinaire "Spaghetti de légumes"** pour toute la famille : les enfants repartaient avec leur création à déguster !
- **Un buffet de dégustation de produits offerts par les commerçants !**



BEAUJOLAIS (NOVEMBRE 2023)

Dispositif mis en place à l'occasion du Beaujolais.



Grands principes:

- Un jeu de tickets « bon pour un tour »
 - Les commerçants du marché se sont vu remettre des tickets pour inviter les clients à tenter de gagner une bouteille de beaujolais nouveau (1 ticket par client/famille);

Mise en œuvre:

- 1 stand installé en central
- Une hôtesse/animatrice était présent sur le marché pour faire participer le public pour gagner les bouteilles à l'aide d'une « roue de la chance ».

Moyens et supports de communication:

- Des affiches ont été installées sur le marché avant l'opération
- L'opération a été relayée par les services de communication digitale.





NOËL (DÉCEMBRE 2023)



LA NOËLISATION DU MARCHÉ DE SUCY.

Contenu et déroulement des animations:

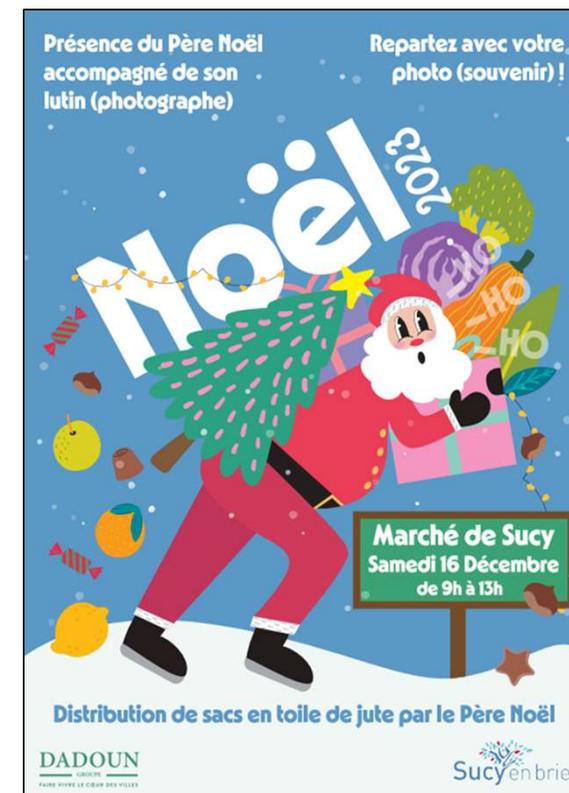
samedi 16 décembre de 9h à 13h

- Père Noël en déambulation
 - Lutin photographe avec photo.
- Sculpteur de ballons
- Distribution de 1000 sacs en toile de jute par une hôtesse.



Communication mise en place:

- Des kits de décoration avec bonnets de Noël, guirlandes, et suspensions ont été distribués aux commerçants.
- Des affiches ont été apposées.
- L'évènement a été relayé sur les réseaux sociaux.



BUDGET

Le budget animation est constitué par la perception, auprès commerçants abonnés, d'un forfait journalier; En 2023, il s'est porté à 2 € jusqu'au 31 mars, puis 2,12 € jusqu'au 30 mai, et 2,37 € jusqu'au 31 décembre.

BUDGET ANIMATION SUCY EN BRIE

BUDGET 2023	
SOLDE 2022	24 823,70
RECETTES ANIMATION	10 247,72
DEPENSES ANIMATION	- 29 552,72
<i>Patinoire 2022</i>	- 750,00
<i>Fête des mères</i>	- 3 616,55
<i>Inauguration et Fête de la Musique</i>	- 10 050,00
<i>Beaujolais</i>	- 4 856,25
<i>Noël + Patinoire 2023</i>	- 10 279,92
SOLDE 2023	5 518,70